
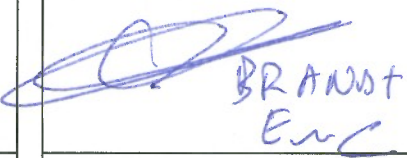
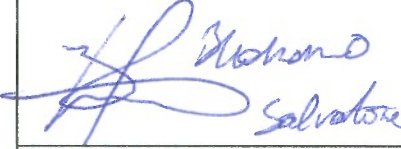


**LISTE DES PRESENCES ET REPRESENTATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES**

de l'ACP DUPONT 48
sise rue du Pont, 48 à 4000 Liège
inscrite à la BCE sous le numéro 0801.325.314

Date de la réunion : 26 mars 2024 - Heure : 13h30

LES SIGNATAIRES :

<u>NOM</u>	<u>Lot</u>	<u>Quotités</u>	<u>Signature</u>
SUKMWINDER	0001	245	
BRANDT E.	0011	194	 BRANDT E. C.
BUONOMO S.	0021	190	 Buonomo Salvatore
LAMBORELLE D.	0031	371	Lamborelle Dylan

QUORUMS ATTEINTS :

4 propriétaires sur un total de 4
totalisant 1000 quotités sur un total de 1 000.

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des propriétaires
de l'ACP DUPONT 48
sise rue du Pont 48, 4000 Liège
inscrite à la BCE sous le numéro 0801.325.314**

*Laquelle s'est tenue en date du 26 mars 2024 à partir de 13h30, en nos bureaux
situés Quai de Gaulle, 7 à 4020 Liège*

Quorums de présences :

Selon la liste des présences signée ce jour et annexée au présent procès-verbal, sont présent ou représentés : 04 propriétaires sur un total de 4, totalisant 1000 quotités sur un total de 1 000.

Les conditions de quorums étant réunies, le syndic ouvre la réunion à 13h45.

Ordre du jour de l'AG :

1. Constitution du bureau de la réunion :

- *Désignation du président de séance : M. BRANDT*
- *Secrétariat : M. THILMANY, syndic, rédigera le procès-verbal des décisions prises*

2. Décisions prises ce jour :

- *Placement d'une keybox, par M. BUONOMO, à l'entrée de l'accès porte vers les caves, aux compteurs gaz et eau, avec code et affichage des numéros de téléphone des propriétaires et du syndic,*
- *Le syndic est invité à solliciter une offre pour la mise en conformité des installations électriques et gaz communes.*
- *Demandes de M. BRANDT et M. BUONOMO :*
 - **Discussion concernant le rapport du service du logement de Liège déclarant l'appartement du 1er étage inhabitable, sur les raisons évoquées dans le rapport et sur les moyens d'y remédier :** le SRI Liège a visité la résidence ce 26 mars, en fin de matinée. Un premier rapport datant du 14 décembre 2022 avait déjà été réalisé. Après délibérations, l'assemblée décide d'attendre le nouveau rapport pour en discuter lors de l'assemblée générale ordinaire qui va se tenir endéans la première quinzaine du mois de mai. La date du 14 mai, à 15h, est unanimement décidée pour tenir l'AGO.
 - **Mise au point sur les démarches en cours :**
 - *Extincteurs et exutoire : commande en cours, rappel sera envoyé à Business Fire,*
 - *Placement des calorimètres : effectué,*



- Répartition des charges de chauffage : 30 % en quotités (parts fixes) et 70 % selon les calorimètres,
 - Electricité des communs et mise en place d'un décompteur : le syndic relancera l'entrepreneur
 - Corniche : l'entrepreneur est relancé ce jour.
 - Chaudière gaz : le syndic sollicitera une entreprise agréée CERGA.
-
- **Trésorerie** : Le syndic informe l'AG que la trésorerie disponible est de 1521 euros. M. LAMBORELLE accuse un retard dans le paiement de ses provisions. Il s'engage à verser, dès avril 2024, un montant mensuel de 360 euros afin de régulariser sa situation.

La séance est clôturée à 14h45

Le syndic,
C. THILMANY

Le président de séance,
M. BRANDT

